



Direction Territoires Proximité Déchets
Sécurité

Décision n°2025-663

Pôle Nantes Centralité (site Chantenay)

Objet : Nantes – rue Francisco Ferrer – Déclassement de la parcelle cadastrée section CH numéros 818 et d'une partie d'un passage non ouvert au public nouvellement cadastré section CH numéro 936.

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 (point 11.4.5 et point 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prendre toute décision de désaffectation de tout bien immobilier, au sens des articles L.2141-2 et L.3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, et de prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2025-46 du 4 juillet 2025 portant délégations de fonctions et de signature de Monsieur Michel LUCAS pendant la période estivale du 17 au 27 juillet 2025 à Monsieur Pascal BOLO,

Vu le constat d'huissier réalisé par la SCP Erwan HAMARD & Clémentine MYNARD en date du 20 mai 2025,

Considérant la nécessité de régulariser le parcellaire cadastral suite à un projet de construction d'équipement public porté par la ville de Nantes,

Considérant que la parcelle cadastrée section section CH numéro 818 et qu'une partie d'un passage non ouvert au public nouvellement cadastré section CH numéro 936 ne présentent pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant leur désaffectation,

Considérant que ces parcelles ne sont plus accessibles au public et qu'elles ne relèvent donc plus du domaine public routier,

Décide

Article 1. Nantes – rue Francisco Ferrer – Déclassement de la parcelle cadastrée section CH numéro 818 et d'une partie d'un passage non ouvert au public nouvellement cadastré section CH numéro 936.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **18 JUIL. 2025**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Pascal BOLO



mis en ligne le :

22 JUIL. 2025